

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Ratimor Brodifacoum Fresh Bait

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2019-0061

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0021354-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	28
5.1. Consignes d'utilisation	28
5.2. Mesures de gestion des risques	29
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	29
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	30
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	30
6. Autres informations	30

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Ratimor Brodifacoum Fresh Bait
Ratimor Brodifacoum Pasta Bait
Brodifacoum Pasta
Brodifacoum Soft Bait
Brodi Plus Pasta
Rodentimort Paste
Brodigo-pasta
Glodacid plus paste
Brodi paste

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Unichem d.o.o.
	Adresse	Sinja Gorica 2 SI 1360 Vrhnika Slovénie
Numéro de l'autorisation	BE2019-0061	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0021354-0000	
Date de l'autorisation	06/08/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	01/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Unichem d.o.o
Adresse du fabricant	Sinja Gorica 2 1360 Vrhnika Slovénie
Emplacement des sites de fabrication	Sinja Gorica 2 1360 Vrhnika Slovénie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Activa Srl
Adresse du fabricant	Via Feltre 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Tezza S.r.l via Tre Ponti 22 37050 S.Maria di Zevio Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0029

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (le sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – grand public – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Mus musculus*
Nom commun: Souris domestiques
Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée.

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Quantité maximum de produit par emballage : 50g.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure jusqu'à 50g
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un bac escamotable avec couvercle thermosoudé conditionné dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé avec support carton jusqu'à 50g

Bac escamotable contenant un ou plusieurs sachets (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) avec couvercle thermosoudé ou PP ou PE ou autocollant en papier aluminium et conditionnement en carton jusqu'à 50g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée.

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

-N'utiliser pas ce produit pour l'appâtage permanent ou par impulsions.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Eviter le contact avec la peau lors de l'élimination des restes d'appâts.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus
 Nom commun: Rat brun
 Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes

Nom scientifique: Rattus rattus
 Nom commun: Rat noir ou rat des greniers
 Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes

Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Quantité maximum de produit par emballage : 150g. Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un bac escamotable avec couvercle thermosoudé conditionné dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé avec support carton jusqu'à 150g

Bac escamotable contenant un ou plusieurs sachets (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) avec couvercle thermosoudé ou PP ou PE ou autocollant en papier aluminium et conditionnement en carton jusqu'à 150g

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- N'utiliser pas ce produit pour l'appâtage permanent ou par impulsions.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Eviter le contact avec la peau lors de l'élimination des restes d'appâts.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – grand public – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Placer les points d'appât dans des zones non inondables. Remplacer tous les appâts dans un poste d'appât où ils ont été endommagés par l'eau ou contaminés par la saleté. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Quantité maximum de produit par emballage : 150g. Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés

dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure jusqu'à 150g

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un bac escamotable avec couvercle thermosoudé conditionné dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé avec support carton jusqu'à 150g

Bac escamotable contenant un ou plusieurs sachets (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) avec couvercle thermosoudé ou PP ou PE ou autocollant en papier aluminium et conditionnement en carton jusqu'à 150g

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.
- Placer les points d'appât dans des zones non inondables.
- Remplacer tous les appâts dans un poste d'appât où ils ont été endommagés par l'eau ou contaminés par la saleté.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- N'utiliser pas ce produit pour l'appâtage permanent ou par impulsions.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Eviter le contact avec la peau lors de l'élimination des restes d'appâts.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: -

Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de 3kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 20kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 20kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.
Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.
Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé emballé dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie

ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé ou un conditionnement thermosoudé avec support carton jusqu'à 10kg

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé ou autocollant en papier aluminium PE ou PP et conditionnement en carton jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 20 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 60 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Tubes en mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3kg pour une application à l'aide d'un pistolet calfeutreux. Tubes en mastic emballés dans une boîte en carton jusqu'à 20kg

Pâte en vrac dans des boîtes en PP ou PE pour une application par couteau/spatule de décorateur jusqu'à 20kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée.
 - Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
 - [Le cas échéant] Placer l'appât en pâte avec un applicateur suffisamment allongé (spatule) pour réduire l'exposition des mains - éviter de le plonger dans le seau.
 - Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
 - Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'enquête sur le choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où des signes de résistance à des principes actifs spécifiques sont suspectés, éviter leur utilisation.
 - [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être disponible à côté des appâts.
 - Lorsque le programme de contrôle ne permet pas de contrôler les rongeurs après 35 jours, l'utilisateur doit consulter le fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des parasites.
- N'utiliser pas ce produit pour l'appâtage permanent ou par impulsions.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de 3kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé emballé dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé ou un conditionnement thermosoudé avec support carton jusqu'à 10kg

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé ou autocollant en papier aluminium PE ou PP et conditionnement en carton jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 20 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 60 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Tubes en mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3kg pour une application à l'aide d'un pistolet calfeutreux. Tubes en mastic emballés dans une boîte en carton jusqu'à 20kg

Pâte en vrac dans des boîtes en PP ou PE pour une application par couteau/spatule de décorateur jusqu'à 20kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Placer l'appât en pâte avec un applicateur suffisamment allongé (spatule) pour réduire l'exposition des mains - éviter de le plonger dans le seau.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'enquête sur le choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où des signes de résistance à des principes actifs spécifiques sont suspectés, éviter leur utilisation.

- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être disponible à côté des appâts.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (à savoir l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer qu'en cas de suspicion d'efficacité à la fin du traitement (l'activité des rongeurs est toujours respectée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appeler un organisme nuisible. service de contrôle.

- N'utiliser pas ce produit pour l'appâtage permanent ou par impulsions.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: - Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. - Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Placer les points d'appât dans des zones non inondables. Remplacer tous les appâts dans un poste d'appât où ils ont été endommagés par l'eau ou contaminés par la saleté. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale de l'emballage de 3kg. Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou

papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé emballé dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé ou un conditionnement thermosoudé avec support carton jusqu'à 10kg

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé ou autocollant en papier aluminium PE ou PP et conditionnement en carton jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 20 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 60 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Tubes en mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3kg pour une application à l'aide d'un pistolet calfeutreux. Tubes en mastic emballés dans une boîte en carton jusqu'à 20kg

Pâte en vrac dans des boîtes en PP ou PE pour une application par couteau/spatule de décorateur jusqu'à 20kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

-[Le cas échéant] Placer l'appât en pâte avec un applicateur suffisamment allongé (spatule) pour réduire l'exposition des mains - éviter de le plonger dans le seau.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'enquête sur le choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où des signes de résistance à des principes actifs spécifiques sont suspectés, éviter leur utilisation.

- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être disponible à côté des appâts.

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (à savoir l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer qu'en cas de suspicion d'efficacité à la fin du traitement (l'activité des rongeurs est toujours respectée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appeler un organisme nuisible. service de contrôle.

-N'utiliser pas ce produit pour l'appâtage permanent ou par impulsions.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Souris domestiques et/ou rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: Rat brun Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: - Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée. - Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Pour l'appâtage pulsé : - Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée. - Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale de l'emballage de 3kg. Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg. Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg. Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g,

14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé emballé dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé ou un conditionnement thermosoudé avec support carton jusqu'à 10kg

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé ou autocollant en papier aluminium PE ou PP et conditionnement en carton jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 20 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 60 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Tubes en mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3kg pour une application à l'aide d'un pistolet calfeutreux. Tubes en mastic emballés dans une boîte en carton jusqu'à 20kg

Pâte en vrac dans des boîtes en PP ou PE pour une application par couteau/spatule de décorateur jusqu'à 20kg

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Placer l'appât en pâte avec un applicateur suffisamment allongé (spatule) pour réduire l'exposition des mains - éviter de le plonger dans le seau.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être disponible à côté des appâts.
- N'utiliser pas ce produit pour l'appâtage permanent.
- Si vous utilisez des appâts pulsés: - Ne remplacer les appâts consommés qu'au bout de 3 jours, puis tous les 7 jours. Ramasser les appâts renversés et les rongeurs morts.
- [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonnes pratiques applicable au niveau national.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374)

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Souris et/ou rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. - Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: - Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. - Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Pour les terriers : jusqu'à 60g d'appât par terrier. Pour l'appâtage pulsé : - Pour les infestations de souris, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée. - Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de 3kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g, 12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé emballé dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé ou un conditionnement thermosoudé avec support carton jusqu'à 10kg.

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé ou autocollant en papier aluminium PE ou PP et conditionnement en carton jusqu'à 10kg.

Film de polyéthylène « saucisse » de 20 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg.

Film de polyéthylène « saucisse » de 60 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre.

jusqu'à 10kg

Tubes en mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3kg pour une application à l'aide d'un pistolet calfeutreux. Tubes en mastic emballés dans une boîte en carton jusqu'à 20kg

Pâte en vrac dans des boîtes en PP ou PE pour une application par couteau/spatule de décorateur jusqu'à 20kg

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 20g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Placer l'appât en pâte avec un applicateur suffisamment allongé (spatule) pour réduire l'exposition des mains - éviter de le plonger dans le seau.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être disponible à côté des appâts.
- Protéger les appâts des conditions atmosphériques (pluie, neige, etc.). Placez les points d'appât dans des zones non inondables.
- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât où il a été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
- En cas d'utilisation dans des terriers: des appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants. Couvrir ou bloquer l'entrée des terriers appâtés afin de réduire les risques de rejet et de déversement des appâts.
- Si vous utilisez des appâts pulsés: - Ne remplacer les appâts consommés qu'au bout de 3 jours, puis tous les 7 jours. Ramasser les appâts renversés et les rongeurs morts.
- [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonnes pratiques applicable au niveau national.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
 - Lorsqu'ils sont utilisés dans des terriers: Des appâts doivent être placés pour minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants. Couvrir ou bloquer l'entrée des terriers appâtés afin de réduire les risques de rejet et de déversement des appâts.
 - Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374)

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Other Égouts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Utilisation : - Forte infestation: 200g par bouche d'égout. - Faible infestation: jusqu'à 200g par bouche d'égout.

En cas de forte infestation, utiliser 200g d'appâts. Pour une faible infestation, utiliser 10 à 200g d'appât, en fonction du taux d'infestation. Placer et fixer l'appât afin qu'il ne puisse pas être déplacé par les rongeurs.
Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes de nouvelle infestation (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de 3kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE et conditionnés dans des boîtes en carton ou carton-fibre (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en PE ou PP (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des poches en aluminium ou PP laminé ou PET/PE avec ou sans conditionnement en carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans un sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) et conditionnés dans un sac en Natron (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 25kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des godets en PP ou PE avec couvercle ou jerrican ou des seaux avec couvercle ou tuyau jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton avec sac ou revêtement PE jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans des boîtes en carton ou fibre-carton (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) emballés dans une boîte d'appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes d'appâts emballées dans une boîte en carton ou un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Sachets de thé en papier comestible (10g, 10.5g, 11g, 11.5g, 12g,12.5g, 13g, 13.5g, 14g, 14.5g, 15g, 15.5g, 16g, 16.5g, 17g, 17.5g, 18g, 18.5g, 19g, 19.5g, 20g) conditionnés en blister PE ou PP. Conditionnement en blister emballé dans un récipient thermosoudé en plastique ou une feuille de thermosoudure (emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher) jusqu'à 20kg.

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé emballé

dans une boîte à appâts pour souris HDPE ou PE impossible à reproduire préremplie ou rechargeable. Boîtes à appâts emballées dans une boîte en carton ou un conditionnement en blister ou une enveloppe de carton ou un sac thermosoudé ou un conditionnement thermosoudé avec support carton jusqu'à 10kg

Bac escamotable PP, PE ou PET (de 10 à 20 g) avec couvercle thermosoudé ou autocollant en papier aluminium PE ou PP et conditionnement en carton jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 20 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Film de polyéthylène « saucisse » de 60 g dans un conditionnement en collagène ou PE adapté aux boîtes à appâts pour souris, emballées dans une boîte en carton-fibre jusqu'à 10kg

Tubes en mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3kg pour une application à l'aide d'un pistolet calfeutreux. Tubes en mastic emballés dans une boîte en carton jusqu'à 20kg

Pâte en vrac dans des boîtes en PP ou PE pour une application par couteau/spatule de décorateur jusqu'à 20kg

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les infestations de rats, utiliser jusqu'à 10g à 200g d'appât. Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée. Placer les points d'appât dans des zones non inondables. Remplacer tous les appâts dans un poste d'appât où ils ont été endommagés par l'eau ou contaminés par la saleté.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Placer l'appât en pâte avec un applicateur suffisamment allongé (spatule) pour réduire l'exposition des mains - éviter de le plonger dans le seau.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être disponible à côté des appâts.
- Placer les points d'appât dans des zones non inondables.
- [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonnes pratiques applicable au niveau national.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.
- N'utiliser pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent.

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque vous placez des points d'appâts à proximité d'eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes de drainage, veiller à ce que les appâts ne soient pas en contact avec l'eau

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Avant l'utilisation de produits rodenticides, des méthodes de lutte non chimiques (pièges, par exemple) doivent être envisagées.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- [Le cas échéant] Préciser comment le matériel (par exemple, la spatule) doit être nettoyé et comment le contact avec les résidus de l'appât peut être évité.
- Professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées : Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent à être consommés et que l'activité des rongeurs ne diminue pas, il faut en déterminer la cause probable. Là où d'autres éléments ont été exclus, il est probable qu'il existe des rongeurs résistants. Par conséquent, envisager d'utiliser un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou un rodenticide anticoagulant plus puissant. Penser également à utiliser des pièges comme mesure de contrôle alternative.
- Retirer les appâts restants ou les postes d'appâts à la fin de la période de traitement

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser d'appâts contenant du brodifacoum en guise d'appâts permanents (par exemple pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs).
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents (par exemple pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs).
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- [Pour les professionnels] : Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants : Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- [Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées] : Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels ayant des compétences avancées démontrées»).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [070 245 245]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

- Conserver dans l'emballage original.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.